

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.



PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
Les ré-éditions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, *au plus tard*, demain soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 2. S. Guénigond.,

V. 3. S. Casimir.	L. 6. S ^e Colette.
S. 4. S. Adrien.	M. 7. S ^e Perpétue.
D. 5. RÉMINISCÈRE.	M. 8. S. Ponce.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMERO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

DÉPÉCHE ministérielle (Direction des colonies), au sujet de la reconstruction des prisons incendiées.

Toulouse, le 10 janvier 1871.

Monsieur le Commandant,

Vous me faites connaître par votre lettre du 24 novembre, les résistances que vous rencontrerez de la part de quelques individus dans l'application du mode prescrit pour la reconstruction des maisons de St-Pierre, incendiées en 1865 et 1867. Vous m'informez en même temps qu'à propos d'avoit été dans la nécessité de sevir contre un des récalcitrants, vous avez cru devoir surseoir à l'exécution des jugemens prononcés contre les autres, jusqu'à ce que les moyens de conciliation aient été épuisés.

Le Département ayant, ainsi que vous le rappelez, approuvé les dispositions que vous avez prises pour éviter le retour du flan qui, d'aux fois en moins de deux ans, a failli détruire St-Pierre, je ne puis que vous engager à en pour suivre fermement l'exécution. Dans le cas où vos efforts pour arriver à ce résultat par les voies amiables, se seraient infructueux, vous ne devrez donc pas hésiter à employer les moyens que vous donne la loi.

Recevezz, etc.,

L'Amiral Ministre de la marine et des colonies,
Signé: FOURCHON.

ARRÊTÉ portant nomination d'une commission chargée de procéder à l'examen des candidats à l'emploi d'aspirant-pilote.

Saint-Pierre, le 24 février 1871.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon;

Vu l'arrêté du 11 mars 1869 sur le service du pilotage aux îles St-Pierre et Miquelon;

Sur la proposition de l'ordonnateur;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Art. 1^{er}. Une commission composée de :

MM. Hautefeuille, Lieutenant d'vaisseau,

Président,

Littayé, Commissaire de l'Inscription maritime,

Farvacque, capitaine de port, p. i..

Guilleau, maître au cabotage,

Ledret (Eugène), pilote,

se réunira le 9 mars courant à deux heures de relevée au bureau de l'Inscription maritime, à l'effet de procéder à l'examen des candidats à l'emploi d'aspirant-pilote.

Le nombre des emplois à accorder est fixé à deux.

Les candidats devront se faire inscrire au bureau de l'Inscription maritime avant le 8 mars.

Art. 2. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 24 février 1871.

V. CREN.

Par le Commandant:
L'ordonnateur p.i.,
D'HEUREUX.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ETAT.

Clôture de l'exercice 1870.

La clôture de l'exercice 1870 aura lieu, dans la colonie, aux époques ci-après de l'année 1871 :

SERVICE COLONIAL.

Le 20 mars, pour la liquidation et l'ordonnancement ;

Le 31 suivant pour le paiement.

Ainsi toute créance de l'Etat dont les titres n'auront pas été présentés aux détails administratifs, pour qu'elle soit liquidée et ordonnancée le 20 mars, ou qui, ayant été liquidée et ordonnancée, n'aurait pas été présentée au Trésor pour être payée, le 31 mars, tombera dans les créances dites d'exercices clos, lesquelles ne peuvent être acquittées dans la colonie qu'après avoir été ordonnancées directement par le ministre.

PARTIE NON OFFICIELLE

Un de ces accidents si communs à Saint-Pierre et qui chaque année viennent jeter le deuil dans les familles du pays a eu lieu dernièrement dans les circonstances suivantes.

Les nommés Fouchard (Auguste) Vigreaux (Emile) Andoux (Emile) et Lorieux (Pierre) marins pêcheurs, partant de St-Pierre le 22 du mois dernier, à une heure du matin, pour aller chasser des oiseaux de mer.

Ils débarquèrent à Langlade, au lieu dit l'anse à Rosse, où ils chassèrent jusque vers trois heures de l'après-midi.

Lorieux ayant voulu, malgré les conseils de Fouchard, poursuivre un oiseau sur une pointe escarpée et couverte de glace, perdit

l'équilibre et fut précipité au bas de la falaise, le long de laquelle il essaya vainement de se retenir et disparut au milieu des flots d'où ses camarades le virent encore surgir une ou deux fois, sans avoir pu lui porter le moindre secours.

Lorieux était âgé de 31 ans. Il laisse une jeune femme, deux petites filles en bas âge et un jeune orphelin qu'il avait recueilli.

On lit dans le journal *Le Granvillais* du 15 janvier 1871 (*Correspondance de Saint-Pierre et Miquelon*).

St-Pierre (T.-N) le 24 novembre 1870.

Monsieur V. Chesnais,

Le mauvais temps ayant empêché notre packet de partir hier, je profite de ce retard pour vous ajouter quelques lignes. Voyez si j'ai en raison de vous prier de ne pas apprécier mon nom à la suite du renseignement que je vous ai pris d'insérer dans votre Journal.

Hier, un maître ouvrier avantageusement connu dans la colonie et l'habitant depuis plus de dix ans — ce qui, j'imagine, est plus de temps qu'il ne faut pour se faire apprécier — a été saisi et incarcéré comme un malfaiteur sous le fallacieux prétexte qu'il exerçait la pollution contre une mesure prise par l'administration à propos des nouvelles constructions. En vertu de son privilégié discrétaire et sans autre forme de procès. Sa Majesté le Commandant le condamne à un an d'exclusion de la colonie.

Je livre ce fait isolé à votre appréciation, m'abstenant de le commenter. Je crois cependant qu'il y a danger pour le Gouvernement actuel à laisser un pouvoir aussi illimité aux mains d'un seul individu, et sans contrôle.

Vous devez comprendre, du reste, combien est difficile la position de vos correspondants quand ils ont à vous faire part de semblables énormités. Sachant qu'à l'arrivée de votre journal dans la colonie, on peut les faire emprisonner par quatre gendarmes, embarquer sur un bâtiment quelconque et pour n'importe quelle destination, sans s'inquiéter de ce qu'ils laissent derrière eux.

Je me réserve au prochain courrier de vous entretenir longuement au sujet d'une question qui, j'en suis sûr, excitera vivement l'indignation des honnêtes gens. Je veux parler du passage des terrains. — L'ami X. pourra vous en donner une idée. — X.

Cette lettre, non signée, est insérée dans la *Feuille officielle* de la colonie, afin que chaque habitant puisse apprécier la bonne foi, l'honorabilité et le courage de son auteur, qui n'aurait été un enfant de St-Pierre.

A
SON COMMANDANT.
(SUITE)

(1).

Après deux heures d'une marche bien pénible, enfonçant à chaque pas dans les trous de neige, la glace se rompant sous nos pieds, nos jambes disparaissant à demi dans les petits ruisseaux qui coulaient sous les dernières couches de neige, nous nous trouvâmes à bon! déformes. Nous n'avions découvert, en fait d'être animés, que trois loups de forte taille qui défilèrent à une centaine de mètres de nous ; possesseurs, en fait d'armes, d'un petit couteau pour deux, il ne nous vint pas la plus légère velléité de nous mettre en travers, je vous l'assure, et nous les vimes disparaître avec un soupir de soulagement.

M. Rolier, accablé de fatigue et de froid, se laissa aller sur la neige, dans une sorte de léthargie ; malgré tous mes encouragements et tous ses efforts, il lui était impossible d'aller plus loin ; enfin, l'aïdant de mon mieux à faire quelques pas, je parvins à l'amener au pied d'un gigantesque sapin, dont les branches, chargées d'un poids énorme de neige, descendaient jusqu'à terre, je pus l'installer assez commodément dans une sorte de fauteuil vraiment confortable, formé par deux grosses branches basses ; il était déjà profondément endormi.

Malgré mon extrême lassitude, je crus devoir me remettre en marche, pour tenter de découvrir une habitation. Après une grande heure de recherches pénibles, il me fallut revenir ; la nuit qui tombait et le brouillard s'épaississant de minute en minute, me forcèrent à rebrousser chemin, et, le cœur gros, je repris ma route ; je suivais machinalement le sillon du traineau, mettant avec soin mes pieds l'un après l'autre dans l'ornière, quand, levant les yeux par hasard, japerus à ma droite, à peu près à 30 mètres, adossée à un rocher et dominée par l'ombre épaisse d'un sapin gigantesque, une cabane ruinée, dont la toiture avait cédé au poids de la neige et des ans, mais dont les parois semblaient en bon état. En un instant, ma fatigue disparut ; en deux bonds j'étais au milieu de mon palais, que je trouvai à moi-même rempli de foin.

Contraire au sapin où Rolier dormait si bien, l'arracher de son fauteuil, passer son bras autour de mon cou, l'entraîner bon gré malgré, et le précipiter tout abîmé dans la cabane, fut l'affaire d'une seconde ; il était temps, il n'avait que les pieds à peu près gelés, mais cet engourdissement pouvait le conduire à la mort.

M. Rolier revint assez vite de cet état de torpeur ; nous nous mimes activement à débarrasser le foin des morceaux de neige qui le recouvrait ; nous le trouvâmes bland et tout fumant sous un manteau glacé ; aussi-tôt que nous fûmes prêts, nous nous hâtâmes de barricader la porte, ou plutôt ce qui restait de la porte, avec tout ce que nous pûmes trouver sous la main, et confiants dans la protection divine qui saurait nous garder de la visite des ours et des loups, nous nous précipitâmes dans le foin où nous nous enroulîmes jusqu'aux yeux, et nous y trouvâmes, sinon le sommeil, du moins le repos et la chaleur.

(1) Voir le N° 8 de la feuille officielle.

Le bienfaissant sommeil fut long à venir, j'entendis les dents de mon voisin claquer, un cauchemar terrible secouait ses membres, mais il dormait et je n'osais pas le réveiller ; malgré moi, des pensées bien tristes venaient assombrir mon esprit accablé ; j'avais toujours à cette conclusion fatale : n'avais-je été sauvé des terribles dangers de cette extraordinaire traversée aérienne que pour y finir sur cette terre glacée mourir de froid et de faim !

Eust je pus m'endormir d'un sommeil siévré et frigant, et je me réveillai vers six heures et demie du matin ; c'était alors le 26 novembre ; il n'y avait guère plus de trente heures que nous avions quitté Paris.

Les forces étaient revenues à M. Rolier ; après nous être bien secoués, débarquillés et frottés vigoureusement avec de la neige, nous nous rendîmes en marche, suivant d'un regard reconnaissant le misérable alpin où nous avions trouvé quelque abri et un peu de sommeil réparateur ; le jour commençait à poindre, mais à l'horizon, vers le nord, brillait encore d'un éclat intense la rouge lueur d'une splendide aurore boréale ; nous avions pu nous tailler à chacun un forte et longue canne avec une des branches moyennes d'un sapin, renversé par l'avalanche ou par la tempête. Nous cheminâmes pénitement à travers notre cortège oblige de枝es et de glaces ; nous ne marchions guère vite, nos chaussures nous emportant à force dans un état misérable ; les Lettes de M. Rolier, complètement percées, bien qu'assujetties avec un ouchoir, laissant entrer la neige, et parfois des glaçons coupants ? Nous souffrions de la faim.

Nos forces s'en allaient rapidement, à cause des efforts continuels qu'il nous fallait faire pour ne pas glisser à chaque pas dans les ravines et les fondrières. Nous marchions en morte silence, et je commençais à perdre vraiment courage, quand vers onze heures, levant la tête, nous poussâmes un cri de joie ; nous venions d'apercevoir une pauvre charmelié ! un palais ! Elle était vide, mais à l'intérieur tout annonçait que des êtres vivants avaient animé de leur présence ce pauvre séjour, et qu'ils n'avaient quitté que depuis peu de temps.

Nous étions sauvés, il ne nous restait plus qu'à attendre patiemment et à couvert le retour des habitants !

Après avoir fait le tour de l'habitation, nous remarquâmes à la porte d'une petite écurie des pôles et deux traineaux, dont l'un était chargé de foin ; plusieurs trous de sapin, branchés et dégarnis de leur écorce, étaient étendus devant la porte.

Nous frappons à cette porte, et ne recevant aucune réponse, nous entrâmes ; en Norvège, comme dans tous les pays qui ne connaissent pas les libertés de la civilisation, comme en Bretagne, comme dans le nord de l'Écosse, là où le vol est inconnu, là où l'hospitalité est un devoir sacré, les habitants ne ferment jamais leurs maisons ; ici il n'y avait même pas de serrure.

Nous percevions au milieu de la cabane quelques tisons à terre, fuyant presque qui dégage peu de cendre et peu de fumée, et ces tisons fument encore ; il y a donc bien peu

de temps que ces habitants ont pu être habiles de temps que ces habitants ont pu être habiles, car il n'y a pas de cabane dans un coin : de gros crochets différents attachés de divers côtés. Les de la porte étaient évidemment perdus, il y avait du foin : dans un autre coin, tout au fond de la cabane, dans un renforcement obscur, était empilé dans un gros tas de foin fumé, qui, évitant de tomber, servait de lit : ce foin était maintenant par quatre paisses, arches de sapin, et l'arc de sus, trois couvertures et deux chardes peaux d'ours complétaient une sorte de confortable qui faisait rêver de l'alour et de sommeil.

Mais ce qui nous apparaît plus, ce qui attire tout d'abord nos regards avides, fut une vaste armière toute pleine de pommes de terre d'origine suisse, toutes fraîches, évidemment, sorties à l'eau, crevées tièdes. Ah ! les délices de Capœus ! Nous en n'angéâmes quelquesunes ayant une certaine avidité qu'il faut bien nous pardonner, car nous n'avions presque rien pris depuis notre départ de Paris.

Un peu plus tard, nous étions entrés dans une habitation dont les maîtres étaient absents (que nous connaissons peu les braves gens de ce pays hospitalier !) nous ne voulumes pas nous excuser aux reproches que les maîtres étaient en droit de nous faire au retour, et quittâmes la cabane pour nous installer au delà ; après avoir ramassé une heure provision de bois, nous balayâmes avec soin une pâce qui nous causâmes la peine de débarrasser d'une bonne quantité de neige, et nous y allumâmes un grand feu, ce qui nous ragailla, car nous étions plus qu'à moitié gelés.

Une demi-heure à peu près s'écoula dans cette agréable et salutaire occupation, et tout à coup nous vîmes déoucher tout en haut de la colline deux paysans couverts de fourrures et conduisant chacun un cheval. Ils s'arrêtèrent à notre vue, frappés de surprise. Nous nous étions levés, fortifiés émus de toute côté : Rolier, s'avancant de quelques pas, leur fit le salut russe, en levant les bras vers le ciel ; ils répondirent par le même signe et s'avancèrent vers nous.

Notre première parole, quand nous arrivâmes auprès eux, fut : *Partis de Paris en bateau* ; nous épousâmes toute la formule de notre rhétorique pour leur dire que nous avions tombé dans les neiges, et que nous étions absolument perdus, les suppliant de vouloir bien nous accorder l'hospitalité, etc., etc. Les deux braves gens se regardaient silencieusement, ne comprenant pas un mot de français, et nous répondirent par quelques syllabes d'une langue qui leur était si flâne et guttuelle, idiome auquel il fallut bien reconnaître que nous étions totalement étrangers.

La conversation menaçait de devenir languissante ; mais on est français ou on ne l'est pas, et, pendant un quart d'heure, je ne dirai pas nous étions égarés, mais tout au moins nous prédicâmes des fleuves d'éloquence, hélas ! complètement perdus quand une immense lumièrue nous vint ; nous fîmes le dessin du Lalon sur une carte, et, plus heureux qu'Alexandre Dumas quand il crayonna un championnat d'un auberge, et qu'on lui apporta un parapluie, nous vîmes tout de suite que ces braves paysans nous avaient compris. ■

ya plus d'un pavé en France qui, vu l'incoercion de la sin, aurait pris notre Lallon pour une tombe.

Après avoir attentivement regardé et le dessin et le côté gravé de la carte, ils virent imprimer le mot magique : « Paris ! » et, regardant encore le dessin, crièrent : « *Ja, ballez Paris !* » en nous mordant du doigt le ciel.

(*A continuer.*)

L'INSTITUTION DU CARÈME. — Le concile de Nicée, tenu en l'an 325, ayant décidé que la solennité de Pâques aurait toujours lieu le premier dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps (21 mars), le carême ou période quadragésimale, a dû nécessairement commencer quarante jours avant cette date. L'Eglise, en l'assistant à cette époque de l'année, a voulu préparer les chrétiens, par une longue pratique de la mortification, à célébrer dignement le glorieux anniversaire de Pâques et de la résurrection du Sauveur. Les docteurs s'accordent à reconnaître que ce fut le pape Telesphore qui fixa cette période d'abstinence dès l'an 131, et lui assigna sa durée, afin d'imiter l'exemple de Jésus-Christ, qui jeuna pendant quarante jours dans le désert.

Cependant, bien que l'institution du carême se rattache à l'établissement même du christianisme, c'est plus tard que son observation a été rendue obligatoire, et si quelques écrivains ont pensé que la pratique du jeûne avait été constamment une loi, « ils n'ont pas réfléchi », dit le liturgiste Faseal, que durant les deux premiers siècles, les chrétiens se dévouaient à cette pénitence avec une telle ferveur, qu'un précepte formel n'eût alors été inutile. « Ce n'est qu'au III^e siècle, alors que la piété commençait un peu à se refroidir, qu'on en fit une obligation rigoureuse. Nominalement la période quadragésimale dure quarante six jours; mais, comme les dimanches le jeûne a été suspendu, les jours de pénitence déterminés par l'Eglise étaient seulement au nombre de quarante. Les Grecs commencent le carême huit jours plus tôt que nous; mais ils n'ont pas plus de jours de jeûne, car ils n'observent pas d'abstinence le samedi, excepté celui de la semaine Sainte.

Notre carême commence le mercredi des Cendres, qui a été ainsi nommé de la cérémonie religieuse en usage de temps immémorial dans le catholicisme, et dont le but est d'inviter l'homme à la pénitence en lui rappelant son néant. A l'office de ce jour, le célébrant, après avoir récité les psaumes pénitentiels et d'autres oraisons, l'enfinit des cendres, et en d'pose quelques pincées avec le poing et formant une croix sur le front des fidèles et en adressant à chacun d'eux ces paroles :

« Homme, souviens-toi que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière ! » C'est le texte même de la sentence que Dieu prononça contre le premier pécheur (1). Les cendres dont l'Eglise fait usage pour cette cérémonie sont produites avec les débris de vieux rameaux bénits et avec les linge qui ne peuvent plus servir à l'autel. Si leur quantité n'est pas suffisante, on l'augmente en brûlant des bois de chêne, et le mélange doit être tanisé.

(1) Genèse, liv. VI, 11.

Cette coutume l'imposer les cendres sur la tête des fidèles en signe de mortification et de pénitence est un souvenir des mœurs anciennes. Dans les grandes calamités publiques et privées, les Juifs avaient coutume, pour témoigner leur affliction et leur douleur, de déchirer leurs habits, de se vêtir d'un sac et de se couvrir de cendres. La cérémonie des Cendres est donc un symbole n'a quelque et toutefois, éminemment propre à marquer cette période de recueillement dans laquelle entre alors toute l'Eglise catholique. Dans l'Eglise de Milan, la cérémonie des Cendres a lieu le lundi qui suit le dimanche de la Quadragesime ou premier dimanche de carême, parce que, conformément à un ancien usage local, soixante-deux jours de trente six jours au lieu de quarante.

La liturgie ecclésiale prescrit, pour le temps du carême comme pour celui de l'Avent et les jours de Vigile, en général, l'ornement sacral de couleur violette. Le chant du *Gloria in excelsis* est supprimé à la messe, ainsi que les *règnes* joyeux ; il en est de même de l'intervention des orgues : *tacet organa*. A Paris cependant et dans toute la France, la plupart des églises, sauf la Primatiale de Lyon, se servent de l'orgue d'accompagnement pour soutenir les chantres, dont les voix sont souvent si promptes à s'égaler, depuis que l'étude du plain-chant n'existe plus guère que dans les séminaires et quelques maîtrises métropolitaines. Dans la liturgie romaine, ainsi qu'en Bohème, en Autriche, en Belgique, en Lithuanie, les chants sacrés sont exécutés soit à l'unison, soit en parties vocales harmoniques à la Palestina, sans aucune espèce d'accompagnement, ce qui leur imprime un caractère plus pieux, plus austère, plus en rapport, en un mot, avec les traditions des conciles et le sentiment des pères et des docteurs.

Avant le XI^e siècle, l'observation du jeûne quadragésimal variait aussi dans la pratique selon les localités. En général, on s'abstenaient partout de toute espèce de jeux et de divertissements ; les procès mêmes étaient suspendus, mais les aliments interdits n'étaient pas les mêmes partout. En Orient, où l'usage de la viande était peu répandu, les fidèles vivaient de pain et d'eau, de fruits secs et de légumes ; on dirait à midi, et on faisait le soir, surtout dès le VI^e siècle, un léger repas d'herbes et de fruits crus. En Occident, du temps de saint Augustin, on s'abstérait de viande et de vin. Le vin fut permis par la suite, tant que l'usage de la viande a été constamment interdit.

L'habitude de ne faire qu'un seul repas, après les vêpres, dura jusqu'au commencement du treizième siècle. On commença à prendre quelques conserves, puis on avait le repas à trois heures. Enfin, vers l'an 1500, on se mit à dîner à midi, et on crut observer l'abstinence du temps quadragésimal en ne mangeant pas de viande et en ne faisant qu'un seul repas : l'un, le plus substantiel, à midi ; l'autre, plus léger, dans la soirée. Ce dernier fut appelé *collation*, du mot latin *colatio*, qui désignait la coutume adoptée dans les couvents de donner aux moines, les jours de grand jeûne, après la conférence et la prière du soir, une petite quantité d'eau et de vin. Ce changement ne fut pas le seul qui s'introduisit dans la pratique du jeûne : dans certaines circonstances, l'Eglise permit, soit à des particuliers, soit à des communautés entières, de prendre certains aliments ordinai- rement interdits.

Il passa dans les habitudes de faire, pour chacune de ces dispenses, une offrande pécuniaire à la paroisse. Les fonds ainsi obtenus étaient employés soit à soulager la misère, soit à ériger de nouveaux monuments au culte catholique. Le nom de *tours de beurre* donné à certaines flèches de plusieurs de nos cathédrales, à celles de Bourges et de Rouen, par exemple, rappelle l'origine des ressources au moyen desquelles elles furent construites ; ces fonds provenaient, en effet, des offrandes faites par les paroissiens qui avaient obtenu l'autorisation de marger du beurre.

L'Eglise a grandement modifié le jeûne et l'abstinence, cependant elle a toujours exigé une cause legitimate qui en puisse dispenser à certains jours de la semaine.

Ces causes sont au nombre de trois : la dispense, l'impuissance physique ou morale, et le travail. En France, les évêques ont l'habitude de dispenser d'une manière générale leurs diocésains d'une partie de l'abstinence prescrite pour le carême, et les curés peuvent aussi dispenser leurs paroissiens, mais uniquement pour des cas particuliers.

(*Journal officiel du scir.*)

PROPOS

d'un

FRANC-TIREUR.

Épisode du siège de Paris. (2)

(SUITE.)

J'étais à peu de distance dans un cimetière où mes frères étaient morts et moi nous étions fortifiés comme en un camp retranché, hélas ! parmi les tombes et sur les cendres des morts, dont nous venions profiter le repos ; de là je dominais la ferme, et je m'aperçus qu'elle allait être cernée. Comment avertir les mobiles ? Je fis un signe, Germer s'élança, il avait vu et compris. Les Allemands heureusement ne tirer pas toujours bien, et, malgré la pluie de balles, dont ils saluèrent son passage, il parvint à gagner la ferme et à s'y introduire. Il y eut à ce moment dans le petit blokans un peu d'hésitation, dont les Prussiens profitèrent pour marcher en avant. La fuillade reprit aussitôt, vive, acharnée ; un certain nombre de mobiles s'efforçaient de faire une brèche dans le mur, le temps pressait ; les autres appuyés à la frêle barriade à demi démantelée déjà, protégeaient leur travail, et parmi eux Germer, chargeant et déchargeant son fusil avec le calme d'un vieux soldat. C'est ainsi que je l'aperçus delout, au milieu des nuages de poussière et de fumée ; puis une effroyable décharge retentit et je ne vis plus rien.

Des troupes prussiennes s'avancèrent en masses compactes ! Des renforts se succédaient ; on sonna la retraite. Pour garder les positions que nous avions conquises, il aurait fallu de notre côté faire avancer des forces considérables et engager une grande bataille. Cela n'eût pas sans doute dans le plan de nos généraux, puisqu'il plus haut moment de la journée rappelait nos soldats. Mais tous mouraient, mais il fallait obéir et

(2) Voir les N°s 5, 6, 7, et 8 de la *Feuille officielle*

abandonner les points que nous avions si vaillamment emportés d'abord et défendus ensuite. La journée pourtant avait été glorieuse pour nous, et l'ennemi avait payé bien cher le droit que nous lui laissions de reprendre les positions ; encore gardions-nous quelques avantages de terrain. Nos pertes d'ailleurs étaient peu nombreuses, et, sauf le déappointement de céder le champ de bataille conquis, tout le monde était satisfait.

Je revenais d'un pas alerte avec mes frans-tireurs, ceux du moins qui avaient pu rejoindre, quand je fus abordé par un membre de la Société de Genève. Capitaine, me dit-il, en me montrant sur la route une maison sur laquelle flottait le drapeau des ambulances, vous avez là un de vos hommes grièvement blessé.

Je le suivis dans une petite salle où sur des lits improvisés on avait déposé quelques blessés. Dans un angle, sur une chaise, il y avait une vareuse, une longue ceinture bleue et un feutre à plume noire, et tout près, sur un matelas, je reconnus Germer. Mon Dieu, qu'il était pâle ! et quel ravage en quelques heures ? Sa chemise, entr'ouverte et raide de sang, laissait voir la poitrine entourée de lings ensanglantés. Il était assoupi dans un sommeil qui ressemblait à la mort ; sa main droite serrait encore son fusil, dont il n'avait pas voulu se séparer. Debout à ses côtés, un sergent de mobiles le contemplait d'un air morne. Il nous a tous sauvés, me dit-il, mais il l'a payé cher.

Il était en effet tombé sur la barricade, où il était demeuré le temps, et les Prussiens après le combat, l'avaient rendu à nos infirmiers. J'interrogeai du regard le chirurgien, qui secoua tristement la tête.

Pauvre Germer ! Je vis en un instant passer comme dans un rêve les rues silencieuses de Fontainebleau, une maison paisible, deux jeunes filles, l'une près de l'autre, qui pensaient à leur frère, qui l'attendaient, qui à ce moment encore espéraient le revoir. Ah ! j'aurais donné de grand cœur tout mon bonheur en ce monde pour sauver cet enfant, pour prendre à mon compte les trois balles qui lui avaient fracassé la poitrine.

— Je ne sais s'il entendit que que bruit ou s'il devina ma présence, mais il ouvrit les yeux et me reconnut. — Et Châtillon, me dit-il aussiôt avec un regard brûlant de fièvre.

Il ne savait pas le résultat de la journée ; j'hésitais à répondre. Le sergent me devança. — Châtillon ! s'écria-t-il, eh bien ! camarade, ce sera pour une autre fois ; nous vous attendrons pour le reprendre.

Germer, sans une plainte, sans un soupir, laissa doucement retomber sa tête sur l'oreiller et ferma de nouveau les yeux.

Bientôt quelques camarades accoururent ; ils venaient annoncer à Germer qu'il allait être porté à l'ordre du jour ; il les entendit,

et se tourna vers moi :

— C'est impossible, vous le savez bien, capitaine, dit-il d'une voix ferme. Il faut empêcher cela ; il faut réservé cet honneur à ceux qui sont sans peur et sans reproche. Moi, je ne veux voler l'estime de personne.

— Germer, lui dis-je, vous avez aujourd'hui sauvé la vie de plusieurs hommes au péril de la vôtre. Où l'attendez-vous donc pour vous la donner ?

— J'ai sauvé quelques hommes, reprit-il doucereusement ; mais combien d'autres sont morts, mon capitaine ? combien d'autres mourront encore pour reprendre la redoute que nous avons abandonnée ! ... Ah ! c'est là que j'aurais voulu tomber en y plantant notre drapeau ; mais Dieu ne l'a pas permis. ... Et que de vies il faudra sacrifier ancora ! ... Ah ! ce sang ! ... ce sang ! ...

Un brusque sanglot souleva sa poitrine brisée, puis sa voix se raffermi : — Vous écrivez à mes sœurs, n'est-ce pas ? ... Vous savez capitaine ? ... Fontainebleau.

— Je les consolerai, répondis-je, et quand elles sauront tout, elles seront fières de vous, Germer.

Un pâle sourire glissa sur ses lèvres ; mais bientôt secoua la tête : — Non, ne leur dites pas tout, cela leur ferait trop de peine. — Et pourtant il ne faut pas les tromper. ... Ne racontez rien, capitaine ! ... Vous diriez à mes sœurs que je suis mort, voilà tout, et que je les aimais bien.

Sa voix faiblissait ; nous l'entendions à peine. Ses yeux se fermèrent ; un souffle étreignit souleva deux fois péniblement sa poitrine, puis s'éteignit.

Nous étions, penchés vers lui, hâlants.

Tout à coup il se redressa, ouvrit tout grand les yeux, et s'élança en avant.

— A nous, Châtillon ! — cria-t-il d'une voix claraante ; puis il retomba.

— Sacrébleu ! dit le sergent, c'était un brave soldat !

FIN.

(Journal la Patrie.)

ANNONCES & AVIS

POSTE AUX LETTRES.

La gôettle postale *Stella-Maris*, partant pour Halifax le dimanche 12 du courant prendra une malle pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

On recevra à la Poste le samedi jusqu'à 6 heures précisées du soir, les lettres affranchies en numéraire au guichet du bureau.

Les lettres pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville jusqu'à 8 heures 3/4, et dans la boîte du bureau de la Poste jusqu'à 9 heure précises.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Par acte sous seing privé en date du 24 décembre 1870, le sieur Richard (Jean) a cédé à la colonie, pour l'élargissement de la rue de la Boulangerie, qui borde sa propriété, une parcelle de terrain mesurant trente quatre mètres, quatre vingt-seize centimètres, pour la somme de cent trente-neuf francs quarante-quatre centimes.

La présente publication a pour objet de purger la dite parcelle de terrain de toutes hypothèques légales inconnues.

STAT. CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

20 Février. Nanté, Elsa-Marie.

20 — Hodges, Auguste-Joseph.

25 — Gervia, Eugénie-Léocadie.

26 — Lehartier, Jeanne-Clara-Marie

Décès.

27 Février. Héguy, Jean, concierge appriteur du Palais de justice, âgé de 51 ans, né à Ossés, (Basses Pyrénées.)

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DU COMMERCE.

Février

SORTIES.

ALLANT A

2 Fauvette, c. de la Barrière, avec 101,339 kilog. morue sèche, en par M. Lemoine Cie Gé Transatlantique et P. Beauteamps.

Martinique.

23 Fevr. c. casier, avec 190,866 kilog. morue sèche, en par la Cie Gé Transatlantique et M. Riottreau & fils

Guadeloupe.

A LOUER.

Pour le premier avril prochain.

Une maison située rue Truguet, n° 26, distribuée ainsi qu'il suit.

Deux chambres, une salle, salon, quatre chambres, magasin, grange, bâton, cour et jardin.

S'adresser à M. Richoux, rue Truguet.

ALLAIN & LAVISSION

Forbantiers à Saint-Pierre.

On l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir d'Amérique un assortiment complet de :

Le papier à selle avec mèches, porte-mèches et verres de rebâche. — Usenilles de cuivre en fer battu. — Cuilliers en fonte étamée et façonnée. — Glaçons en papilles à charbon. — Grachoirs en terre vernie. — Pot aux raisins pour service de table. — S'aux vins couver les pour chambre à coucher. — Zinc en feuille. — Ton ordinaire et vernie. — Riviets en fer assortis. — Étain et plomb en saumon.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 21 au 27 février 1871.

JOURS	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre		TEMPÉRATURE maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir	10 heures du matin	4 heures du soir					
21	758	759	-3	-4		11 5	S.O.	3	Neige.
22	758	759	-9 5	-9 5		-14 5	N.	3	Cu.-Ni.
23	763	764	-10	-3		-13 5	N.	3	Ci.-Str.
24	766	766	-8	-3 5		-12	N.E.	2	Ci.-Cu.-Str.
25	755	748	-5	-4 5		-7	S.E.	3	Ni.
26	748	750	-3 5	-2 5		-6 5	N.E.	4	Ni.
27	754	752	-4 5	-1		-5	N.O.	2	Ci.-Str.-Ni.